

## Suisse-allemand à l'école

Dans les classes secondaires francophones du canton, il est possible d'y suivre des cours de suisse-allemand, mais uniquement comme option facultative. Ainsi, ces cours ne sont fréquentés que par une minorité d'élèves motivés.

Cet état de fait est regrettable, dans la mesure où la maîtrise du suisse-allemand, en particulier du « Berndütsch », est primordiale pour développer un échange et des liens avec les alémaniques du canton, mais surtout pour trouver un emploi dans notre canton ou en Suisse allemande. En effet, **puisque les romands apprennent uniquement le bon allemand à l'école, certains décident de travailler et/ou de résider en Suisse romande, en raison de l'obstacle linguistique. Ils sont en effet contraints de communiquer avec les alémaniques dans cette langue, alors que ceux-ci ne s'y identifient pas.** Dans la pratique, il est à relever que ce sont bien souvent les alémaniques qui **fournissent l'effort de parler en français. Parfois, l'anglais l'emporte. Cette situation** est fort regrettable dans un pays multilingue, et en particulier dans un canton bilingue. Le canton de Berne, qui est en effet fier de son bilinguisme, tient à ses citoyens et se présente souvent comme un canton charnière entre les deux parties linguistiques du pays. **Il convient donc de mettre en œuvre** toutes les mesures destinées au maintien de la cohésion entre les deux cultures linguistiques et améliorer ainsi la qualité de vie des citoyens et citoyennes francophones. Il est donc absolument nécessaire que chaque élève romand ait des bases en suisse-allemand et puisse communiquer correctement avec les Suisses alémaniques, dans leur langue.

Il est dès lors essentiel que le Conseil-exécutif encourage fortement les écoles francophones à étendre leur offre en cours de suisse-allemand mais aussi d'encourager encore davantage les élèves à les suivre. Il pourrait proposer le suisse-allemand comme cours à option facultative au niveau primaire et obligatoire au secondaire.